

## NECROLOGIE

En ce début d'année nous avons eu à déplorer le 28 janvier, le décès de Monsieur René VIELLE à l'âge de 83 ans.

A sa veuve, sa famille et ses amis nous renouvelons toutes nos condoléances.

Le Maire et le Conseil Municipal

## CEREMONIE F.N.A.C.A

Le 19 mars dernier, nous nous sommes retrouvés au Monument aux Morts pour la journée Nationale du souvenir (19 mars 1962), en mémoire des victimes civiles et militaires tuées lors des combats de la guerre d'Algérie, des combats au Maroc et en Tunisie.

A cette occasion, après lecture du message national du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et d'une minute de recueillement, une délégation d'anciens combattants d'Algérie a déposé une gerbe au Monument aux Morts.

M.D

## A VOS PELLES ET VOS IDÉES

Comme vous ne l'ignorez pas, notre commune a reçu par 2 fois la récompense Fleur de Vermeil au concours des villages fleuris pour le fleurissement de notre village réalisé sous la houlette de Monique CHARET.

Peut-être pourrions-nous tenter d'obtenir notre première fleur en réalisant dans nos jardins de nouvelles décorations fleuries au moyen d'objets anciens et/ou de créations issues de notre imagination.

Si vous êtes intéressés et/ou avez des idées pourquoi ne pas les mettre en commun et nous retrouver pour en parler et concrétiser ce projet ?

Merci de déposer vos coordonnées à la Mairie, ou d'envoyer un mail à [mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com) à l'attention de Madame Dubois.

M.D

## CONCOURS DE BOULES

Le concours annuel de boules organisé par l'ALM aura lieu le samedi 30 juin prochain.

Comme habituellement il se déroulera sur la place du village à partir de 16 heures 30 et sera suivi d'un barbecue.

Un bulletin d'inscription sera prochainement distribué dans vos boîtes aux lettres.

**Nous vous attendons nombreux.**

B.C.

## LE MOT DU MAIRE, SUITE



Croix de chemin arrachées, retrouvées,



Machine à désherbage à eau chaude

Directeur de la publication :  
Patrick Jacques  
Rédacteur en chef :  
Martine Dubois  
Équipe rédactionnelle :  
Martine Dubois,  
Marie Hélène Blanchet,  
Gérard Tournier,  
Bernard Creton.  
Maquettistes :  
Paul & Jean-Paul Mauduit  
Crédits photos :  
Mairie de Montmachoux  
PJM :  
[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

# PJM

## n° 41

# 24.210 euros

Compteur de la souscription publique

## LE MOT DU MAIRE :

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante à savoir le Conseil municipal, les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année et qui détermine notamment l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est composé d'une section de fonctionnement pour les actions liées à l'activité quotidienne de la collectivité, et une section d'investissements pour des actions plus ou moins lourdes qui enrichissent le patrimoine de la collectivité.

Le budget communal 2018 a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil municipal du 12 avril dernier.

Il fait apparaître une nouvelle fois une baisse globale des dotations de l'Etat de 10.24% par rapport à l'année précédente et néanmoins, une nouvelle fois si je puis dire, le Conseil municipal a adopté le maintien des mêmes taux communaux d'imposition (taxes d'habitation et foncières). Cette « santé financière » s'explique par des économies drastiques réalisées sur diverses dépenses de fonctionnement, et cette année par le changement de prestataire informatique pour les logiciels spécifiques Mairie (JVS remplacé par AGEDI) dont le coût a été divisé par trois pour 2018.

Une bonne nouvelle n'arrivant pas seule, il en sera de même pour les taux d'imposition intercommunaux maintenus au même niveau qu'en 2017 par délibération du conseil communautaire de la CCPM le 9 mars dernier, avec en sus une légère baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Concernant la section investissement, l'engagement de cette année concerne la réalisation des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux Grande rue et rue de la Forte Pensée, initialement prévus sur deux exercices 2017 et 2018. Compte-tenu

LE PETIT JOURNAL  
DE MONTMACHOUX

Avril Mai Juin 2018

du report du démarrage des travaux en février dernier, ils seront soldés sur cette seule année 2018.

Une bonne nouvelle concernant l'entretien général du village mis à mal par l'indisponibilité de notre employé communal, Frédéric DESCOIN depuis juillet 2017 et non remplacé jusque-là : la commune vient d'engager un nouvel employé en la personne de Daniel GONCALVES, michaomontois de souche que chacun connaît, à compter du 7 mai dernier pour un emploi à temps partiel de 20 heures par semaine. Il contribuera au bon entretien du village en liaison avec notre prestataire Patrice GUICHAR en charge notamment du désherbage grâce à la machine spécialisée acquise en commun fin mars dernier avec les communes de Diant et Thoury Ferrottes.

Un engagement permanent de l'équipe municipale à agir dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants, à contrario de celui d'un imbécile voire de plusieurs s'acharnant à arracher de terre et même du béton pour l'un d'eux le panneau de la Croix Saint-Nicolas, chemin de Flagy et celui double - Mairie et Eglise- de la place du village au bas de la rue du Pilon, retrouvés tout récemment et par hasard jetés dans les hautes herbes à proximité de la cabane des chasseurs. Un comportement consternant qui le serait encore davantage s'il était le fait d'habitant(s) de notre commune.

(Cf : ci-après au verso).

Bien évidemment ces panneaux retrouveront rapidement après restauration leurs emplacements respectifs.

Patrick Jacques

Le compteur de la souscription publique : 24.210 € soit un gain de 1 210 € depuis la dernière parution du PJM  
Merci une nouvelle fois aux donateurs.

# TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDE RUE ET RUE DE LA FORTE PENSÉE

30.023 € soit un coût global net de 154.980 €.

Relevons que la part des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication électronique de l'opérateur ORANGE représente à lui seul près de 71% du coût global supporté par la commune.

Le mobilier d'éclairage public retenu sera identique à celui adopté dans la rue du Pilon, à savoir des lanternes sur mâts de 4 mètres dans la rue de la Forte Pensée (au nombre de 3), et mâts de 5 mètres dans la Grande Rue (au nombre de 19) équipées de foyers à Leds bi-tension, peu consommateurs d'énergie.

Il a été par ailleurs décidé de remplacer les quatre lanternes de la rue du Pilon dotées d'ampoules sodium haute pression par des lanternes à Leds bi-tension (les lanternes d'origine seront revendues à une commune du secteur). Concernant l'alimentation et la commande de l'éclairage public, il a été décidé la suppression des deux armoires actuelles situées aux deux extrémités de la Grande Rue, commande ramenée à l'armoire neuve du terrain de boule, au bas de la rue du Pilon afin de faire l'économie de deux compteurs électriques.

Les 12 foyers actuels de la Grande Rue, de facture récente et bi-tension, remplaceront les foyers les plus anciens de notre parc actuel.

L'ensemble des travaux de terrassement sont programmés jusqu'au début du mois de juillet prochain et impacteront bien évidemment la circulation automobile dans le village et particulièrement dans la Grande Rue dont des tronçons seront successivement fermés à la circulation au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Merci par avance pour votre patience qui sera à terme récompensée par un changement radical de la physionomie du village du fait de la disparition des réseaux actuels parfaitement anarchiques et pour le moins «disgracieux».

Un fourreau supplémentaire est et sera tiré au long des deux voies concernées afin d'accueillir, sans nouvel impact pour la voirie, le déploiement de la fibre optique sous maîtrise d'œuvre du Syndicat numérique de Seine-et-Marne programmé pour notre commune à échéance de 2021-2022.

P.Jacques

Avant les travaux

## A VOS FOURNEAUX

A l'approche de la nouvelle opération promotionnelle de la communauté de communes du Pays de Montereau, « Dégustez le Brie de Montereau » qui se déroulera du 11 au 24 juin prochain, nous vous proposons une idée de recette :

Gougères au Brie  
Ingrédients pour 8 personnes

- Préchauffer le four, thermostat 6 (180°C)
- Cuisson 70 min environ
- 250 g d'eau
- 2,50 g de sel fin
- 0,50 g de poivre du moulin
- 10 g de sucre semoule
- 75 g de beurre
- 150 g de farine T55
- 200 g d'œufs
- 5 g de levure chimique
- 160 g de brie de Montereau
- 20 g de blanc d'œuf

### Préparation

1. Couper le brie en dés (ne l'ajouter qu'à l'étape 5)  
Dans un wok ou une casserole, ajouter l'eau, le sel, le poivre.
2. Dans le wok ou la casserole, ajouter le sucre, le beurre en dés, porter à ébullition, tamiser la farine, puis la verser d'un seul coup, mélanger sans arrêt.
3. Mélanger sans vous arrêter, vous devez obtenir une grosse boule qui n'attache plus à la casserole. Stopper la cuisson, mettre votre pâte dans bol du robot mélangeur.
4. Ajouter l'œuf, mélanger rapidement, puis verser le deuxième, mélanger, le troisième, mélanger, enfin le quatrième, mélanger. Votre pâte doit être homogène.
5. Ajouter la levure chimique, le fromage brie, mélanger à la spatule. Préparer un moule à manqué ou simplement le fond d'un moule, couvrir d'un papier cuisson.

6. A l'aide d'une cuillère à soupe, poser en petits tas formant une couronne, le centre du moule doit rester vide.



7. Badigeonner la gougère de blanc d'œuf, puis saupoudrer de poivre. Enfourner pendant 70 min. Placer un papier cuisson sur la gougère si elle fonce trop.



### Les conseils

La levure chimique vous permettra de réussir plus facilement votre gougère. Ne pas la sortir trop tôt, car elle va s'affaisser.

Dans le robot mélangeur, vous devez tourner à grande vitesse. Arrêtez-vous pour chaque œuf, puis reprendre la vitesse.

Le sel fin augmente la saveur de la pâte. Le sucre permet la coloration de la pâte, et vous pouvez le supprimer où diminuer la dose.

La farine doit être faible en gluten donc le type 55 est particulièrement indiqué. Elle doit être toujours tamisée. L'œuf sert à humidifier la pâte, il permet une coagulation rapide de la partie extérieure des pièces (choux, éclairs) afin d'emprisonner la vapeur d'eau.

### Bonne dégustation,

Recette trouvée sur le site de « supertoinette ».

M.D.

# POINT SUR LE PROJET DE 2ÈME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Suite aux très nombreux épisodes pluvieux de l'automne et début d'hiver, nous avons eu la très mauvaise surprise de constater des infiltrations importantes dans le chœur restauré de l'église et en particulier à la jonction avec la nef.

L'entreprise de couverture PLACIER qui était intervenue pour les travaux de la 1ère tranche a été dépêchée à l'initiative de notre architecte fin janvier dernier afin de constater les dommages et d'en trouver l'origine.

En accord avec l'architecte (2BDM), il a été convenu d'engager la fourniture et la pose de renvois d'eau en zinc sur la couverture de la nef au niveau du décroché de couverture entre la nef et le chœur, dans l'attente de la réfection complète de la nef, ces travaux réalisés courant février dernier pour un montant de 2.895 € ne garantissant pas pour autant ni la parfaite étanchéité ni la pérennité de cette prestation cependant indispensable afin d'en limiter le risque.

Dès lors le Conseil Municipal a travaillé sur le projet d'une seconde tranche de travaux portant sur la restauration complète de la nef et du porche avec l'idée d'une mutualisation de fait avec la Commune de CHEVRY EN SEREINE, afin de diminuer au maximum le coût des honoraires, en premier lieu de notre assistant maître d'œuvre, TERRES ET TOITS (Notre AMO de la 1ère tranche) choisi en concertation par les deux communes moyennant un rabais de 20% des honoraires pour chacune d'elles.

Il en est de même pour la consultation lancée en commun sous la forme d'une procédure adaptée pour la désignation d'un Architecte du Patrimoine pour les futurs travaux de restauration. La consultation a donné lieu à la conclusion d'un marché sur ordres de service, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, pour laquelle le choix de l'attributaire s'est porté sur l'unique proposition reçue de la Société 2BDM à Paris représentée par Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, architecte

de nos premières tranches respectives et retenu en commun par les deux communes, et en ce qui nous concerne au titre d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 mai dernier.

Dans l'intervalle, le 26 avril dernier, nous avons été mon collègue Jean-Claude TOURNIER de CHEVRY en SEREINE et moi-même, assistés de notre AMO, reçus à Paris par le Conservateur Régional des Monuments Historiques à la DRAC Ile-de-France et ses collaborateurs (Service de l'Etat) afin d'exposer nos projets respectifs et obtenir (c'est fait) l'accord de principe de l'engagement de l'Etat à participer au montage financier de ces futurs travaux afin de s'approcher au mieux du taux maximum de subventions publiques fixé à 80% auquel s'ajouterait la participation financière de la Région Ile de France et du Département au titre d'un «Contrat rural» dont le plafond des travaux subventionnables s'élève à 370.000 € H.T.

Une réunion avec le représentant de 2BDM, en l'occurrence M. Alexis MULLER, Architecte du Patrimoine, a eu lieu avec les Maires des deux communes le 15 mai dernier afin de définir la nature des travaux respectifs devant être engagés, la réactualisation de l'estimation du coût de ces travaux (évaluation de 2010 pour Montmachoux), et définir le calendrier à venir notamment pour l'APD (Avant-Projet Définitif) précurseur en ce qui nous concerne du dépôt de permis de construire.

Ces travaux sont pour l'instant programmés sur deux ans 2019-2020, voire décalés d'un an si le déroulement des prochaines étapes ne permet pas de respecter dans les temps le calendrier contraint de nos partenaires financiers, compte-tenu des délais d'instruction.

Patrick Jacques



## CULTURE

Le dimanche 13 mai les choristes des groupes vocaux de Veneux Les Sablons, Moret Orvanne et Voulx, sous la direction de leur cheffe de chœur Marion VILLANEAU, se sont produits dans l'Eglise de Montmachoux pour un concert dont le thème était "chansons et musiques du Monde".

Les spectateurs en nombre ont apprécié cette prestation suivie d'un moment de convivialité à l'occasion du pot de l'amitié offert par la Mairie.

Félicitations et un grand merci aux personnes qui se sont investies pour la réalisation de cette manifestation très réussie.

G.T

## CHASSE AUX OEUVS DE PÂQUES

Le dimanche de Pâques 1er avril, L'ALM a organisé une chasse aux oeufs dans les rues de Montmachoux.

Malgré un temps à la limite de la pluie et un vent frais, les enfants sont venus nombreux.

Ils ont trouvé leur bonheur et rempli les paniers.

Les cloches n'avaient pas oublié Montmachoux!

Nous tenons à remercier tous les participant(e)s.

B.C.



## DÉPÔT SAUVAGE D'ORDURES

Le 14 mai dernier, la commune a été victime d'un dépôt sauvage d'une cinquantaine de sacs poubelles remplis de débris et objets divers retrouvés entassés dans l'enceinte de l'abri container du parking du cimetière.

Les faits ont été commis en fin d'après-midi et heureusement les caméras de vidéoprotection ont permis l'enregistrement de l'immatriculation du véhicule concerné. Une plainte pénale a été déposée dès le lendemain auprès de la gendarmerie de Lorrez le Bocage à l'encontre d'une entreprise montrolaise responsable de ce méfait.

(Photo de l'ensemble des sacs ramenés sur le parking de la Mairie avant leur évacuation par le SIRMOTOM).

Le Maire



## DES NOUVELLES DE LA CCPM

### Travaux de voirie :

Comme cela avait été annoncé dans l'édition du PJM N° 40 de janvier dernier, les travaux de voirie programmés par la CCPM rue du Pilon et Ruelle du Puits ont été réalisés au mois de février.

Une réfection complète et en profondeur de ces deux portions de voies très dégradées a été réalisée au moyen d'un enrobé mis en place par l'entreprise Jean LEFEBVRE, dont on peut juger des résultats au vu des clichés photographiques de la Ruelle du Puits avant et après travaux.

Un travail de qualité similaire a été opéré sur la partie terminale de la rue du Pilon jusqu'à l'entrée du cimetière, avec la création à deux niveaux de caniveaux destinés à évacuer les eaux pluviales de l'église et des débordements de la Mare du Bellanger afin de garantir la pérennité de cette réfection complète.

La réception desdits travaux a eu lieu le 4 avril dernier avec l'entreprise susnommée et les représentants de la CCPM et dont je rappelle que le coût global à la charge de cette dernière ressort à 40.000 € TTC. Taux d'imposition communautaire 2018

Par délibération du Conseil communautaire du 9 mars dernier, il a été voté le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018 rappelés ci-dessous :

- Taxe habitation : 2.16 %
- Taxe foncière bâti : 2.00 %
- Taxe foncière non bâti : 4.28 %
- Fiscalité Professionnelle Unique : 26.32 %

Concernant le taux du ramassage des ordures ménagères qui était de 12.85% en 2017, il sera réduit à 12.63 % en 2018.

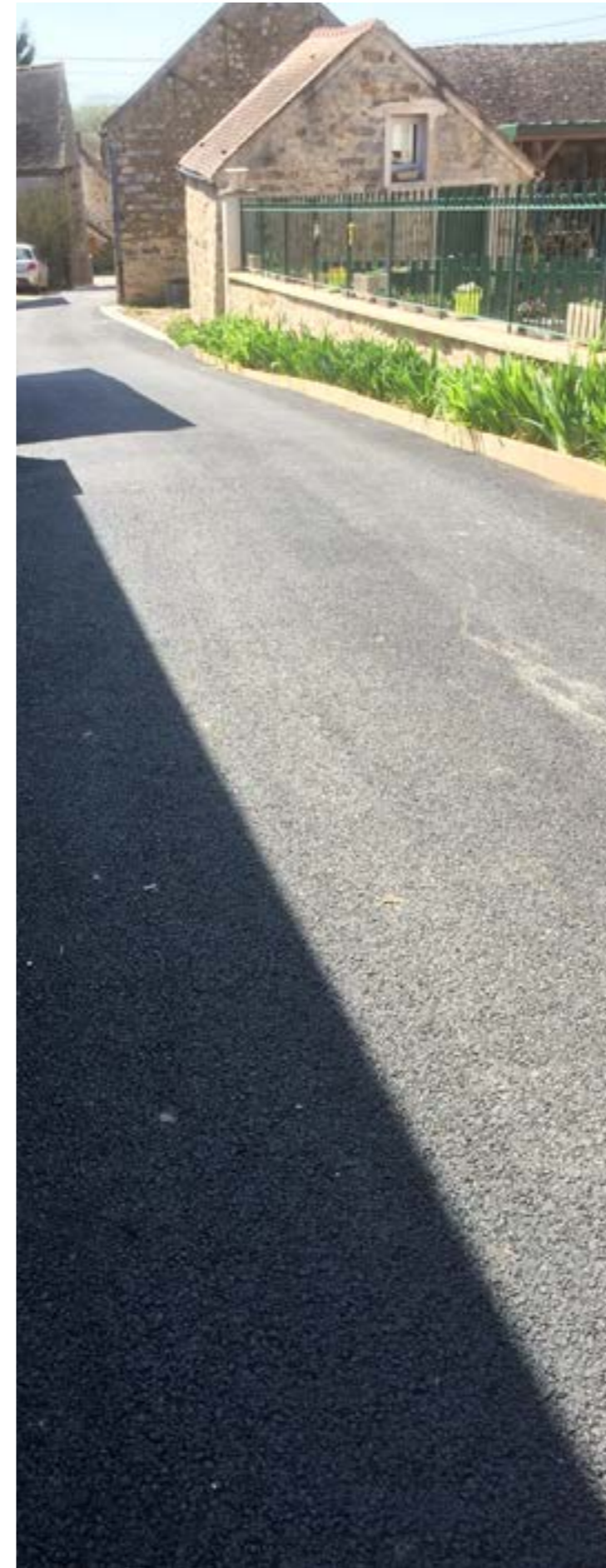
Développement territorial :

Implantation d'une maroquinerie HERMES sur le Parc d'entreprises du Confluent de Montereau à échéance de 2020 avec lancement du recrutement et de la formation de ses artisans à compter du 1er trimestre 2018 (Se référer aux articles de la Gazette du Pays de Montereau distribuée chaque mois).

Pour toutes autres informations vous pouvez contacter Camille DANET au 01.60.73.44.06 – camille.danet@paysdemontereau.fr

Création de « La maison du terroir » couplée au repositionnement géographique du nouvel office du Tourisme intercommunal avec l'acquisition d'une cellule commerciale rue Edmond Fortin (en face de la Mairie de Montereau) afin d'assurer la promotion des produits locaux.

La recherche du porteur de projet est en cours.



Après les travaux